

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 07/04/2026 PV N°22

ETAIENT PRESENTS,

Messieurs, Messieurs , MAITRE KAOUA DJAMELprésident

BAHLOUL OMARSecrétaire

ZARZI Abdelaziz..... Membre

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 10h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 584 : RENC ADC/MBSC (U20)DU30/03/2026

- MEZHOUD Zaid Elouadjid lic N° 3360 (ADC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENAMIRA Aimen Noureddine lic N° 0488 (MBSC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- A signaler l'absence des deux entraîneurs des deux clubs sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.

AFF N° 585 : RENC ADC/MBSC (U18) DU 30/03/2025

- KERMICHE Akram iyed lic N° 1678 (ADC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- KHODJA Med Tadjeddine lic N°0419 (MBSC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 586 : REN CADC/MBSC (U16) DU 30/03/2026

- SOUILEH Yacine lic N° 1659 (ADC) Avertissement pour jeu dangereux.
- METALSI Aymen lic N° 1663 (ADC) 06 SIX Mois fermes pour crachat envers adversaire et amende de 10.0000.00 DA est infligée au club.

- SILINI Yoycef dhiaeddine lic N0 0465 (MBSC) avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BENDAOUD Adem Abderahim Lic N°0462 (MBSC) Six 06 Mois fermes pour crachat envers adversaire et amende 10.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 587 : RENC CSC/CREG (U16) DU 30/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club CSC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 588 : RENC CSC/CREG (U18) DU 30/03/2026

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CREG sur le terrain.
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREG U18 pour octroyer le gain du match au club CSC qui marque trois points et trois buts.
- Défalcation de trois points au club CREG
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREG payable avant le 30/04/2026

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.1

AFF N° 589 : RENC SPAM/CAK (U20) DU 30/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club SPAM sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 590 : RENC SPAM/CAK (U18/U16)DU 30/03/2026

- A Signaler l'absence des deux entraîneurs du club SPAM sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club SPAM Pour chaque catégories.

AFF N° 591 : RENC CRAC/USGA (U20) DU 30/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club USGA sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 592 : RENC CRAC/USGA (U18-U16) DU 30/03/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des deux catégories des deux clubs sur le terrain
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité aux deux clubs CRAC et USGA (U18 et U16)
- Amende de 10.000.00 DA est infligée aux deux clubs pour chaque catégories payable avant le 30/04/2026
- Défalcation de trois points pour chaque catégories des deux clubs.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 593 : RENC CSBOUN/ESB (U16) DU 30/03/2026

- A Signaler l'absence de l'entraîneur CSBOUN sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N°594 : RENC CREC/CRBAA (U18) DU 30/03/2026

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent que l'équipe CREC se présente sur le terrain avec un effectif de 09 Joueurs.
- Vu l'article 85 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CREC pour octroyer le gain du match au Club CRBAA qui marque trois points et trois buts
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREC payable avant le 30/04/2026
- Défalcation de trois points.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

- A Signaler l'absence de l'entraîneur du club CREC sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club

AFF N° 595 : RENC CREC/CRBAA (U20-U16) DU 30/03/2026

- A signaler l'absence des deux entraîneurs des deux catégories du club CREC amende de 5000.00 DA est infligée au club CREC pour les deux catégories.

AFF N° 596 : RENC ADC/CREG (S) DU 02/04/2026

- BOUDJAGHRA Abdelhamid lic N° 0581 (ADC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- GUESSOUM Ouail lic N° 0583 (ADC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- CHOUCANE Med Remdane lic N° 1304 (CREG) Avertissement pour anti-jeu.
- CHELLOUG Chouaib lic N° 0415 (CREG) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 597 : RENC URBH/CBDM (S) DU 03/04/2026

- NAGHOUCHE Amer lic N° 0814 (URHB) 10 M/F pour tentative d'agression envers arbitre et amende de 15000.00 DA est infligée au club.
- GHITI Charefeddine lic N° 0729 (URBH) 4 M/F pour insultes envers arbitre et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- TAOUTAOU Nedjmeddine lic N° 4144 (CBDM) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.

AFF N° 598 : RENC IRBAS/CRAC (S) DU 04/04/2026

- MERROUCHE Sidali lic N° 0254 (IRBAS) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- TALBI Med Zaki lic N° 0266 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- RAHAL Abderaouf lic N° 0318 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUDRAA Belkacem lic N° 0256 (IRBAS) Avertissement pour jeu dangereux.
- MOUIAOUAT Oualid lic N° 1954 (CRAC) 2 M/F pour jeu brutal exclu.

AFF N° 599 : RENC CRBAA/CRAC (U16) DU 04/04/2026

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CRAC (U16) sur le terrain.
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité au club CRAC pour octroyer le gain du match au club CRBAA qui marque trois (03) points et (03) trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CRAC payable avant le 04/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points à l'équipe U16 CRAC

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 600 : RENC ESHB/CMB (U20-U18-U16) 02/04/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ESHB sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ESHB U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club CMB qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ESHB pour chaque catégories payable avant le 02/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors ESHB.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 601 : RENC ESM/CSBEK (U16) DU 02/04/2026

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club ESM sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 602 : RENC CSC/USGA (U18 ET U16) DU 03/04/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes (U16 ET U 18) du club USGA sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe USGA U16-U18 pour octroyer les gains des matchs au club CSC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club USGA pour chaque catégories payable avant le 03/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors USGA.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 603 : REN CREG/ADC (U20-U18-U16)02/04/2026

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes CREG sur le terrain.
- Vu l'article l' article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe CREG U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club ADC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREG pour chaque catégories payable avant le 02/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors CREG.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 604 ; RENC MBSC/CREC (U16) DU 03/04/2026

- MAAZI Fadi lic N° 0935 (MBSC) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CREC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 605 : RENC MBSC/CREC (U18) DU 03/04/2026

- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CREC sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 606 : RENC MBSC/CREC (U20) DU 03/04/2026

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CREC (U20) sur le terrain.
- Vu l'article 41 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE

- Match perdu par pénalité au club CREC pour octroyer le gain du match au club MBSC qui marque trois (03) points et (03) trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREC payable avant le 04/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points à l'équipe U20 CREC

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 607 : RENC ESB/SPAM (U20-U18-U16) 02/04/2026

- A signaler les absences des entraîneurs des catégories jeunes du club SPAM (U20 –U18 ET U16) sur le terrain amende de 5000.00 DA est infligée au club pour chaque catégories.

AFF N° 608 : RENC RBC/ATSC (U20-U18-U16) du 03/04/26

- Vu les feuilles des matchs.
- Vu les rapports des arbitres et délégué qui signalent les absences des catégories jeunes ATSC sur le terrain.
- Vu l'article l'article 41 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu par pénalité à l'équipe ATSC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club RBC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club CREG pour chaque catégories payable avant le 02/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors CREG.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 608 : RENC RBC/ATSC (U20-U18-U16)03/04/2026

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes ATSC U20-U18-U16 sur le terrain.
- Vu l'article 41 des règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe ATSC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club RBC qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ATSC pour chaque catégories payable avant le 03/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors CREG.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 609 : RENC MBC/TRHB (U20-U18-U16) DU 04/04/26

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres qui signalent les absences des catégories jeunes (MBC) U20-U18-U16 sur le terrain.
- Vu l'article 41 des règlement championnat jeunes

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- _Match perdu par pénalité à l'équipe MBC U20-U18-U16 pour octroyer les gains des matchs au club TRHB qui marque (03) trois points et (03)Trois buts pour chaque catégories.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club MBC pour chaque catégories payable avant le 04/05/2026.
- Défalcation de trois (03) points pour chaque catégories.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe Séniors MBC.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 610 : RENC USK/CSBOUN (U16) DU 02/04/2026

- ZARROUGUI Yahia Mahdi lic N° 4293 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- KHANOUF Zineeddine lic N° 2274 (CSBOUN) Avertissement pour jeu dangereux.
- A signaler l'absence de l'entraîneur du club CSBOUN sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 611 : RENC USK/CSBOUN (U18) DU 02/04/2026

- A signaler les absences des deux entraîneurs sur le terrain et amende de 5000.00 DA est infligée aux deux clubs.

LE PRESIDENT DE LA CD

MAITRE KAOUA DJAMEL EDDINE

D